



Barème d'Eco-participation

Applicable au 1er Janvier 2019

pour la mise en place d'un système volontaire de collecte de batteries de VAE (Vélo à Assistance Electrique) et autres batteries de micro-mobilité électrique pour e-EDP *



Catégorie de Batteries	Contribution en € HT par Unité
Batteries de Vélo à Assistance Electrique Lithium (Ion – Polymère)	7,00 € **
Autres batteries de micro-mobilité électrique * dont le poids est inférieur à 1,5 kg Lithium (Ion – Polymère)	4,00 € **
Batteries de Vélo à Assistance Electrique et autres batteries de micro-mobilité électrique * Ni-MH & Plomb	1,00 €

Engins de Déplacements Personnels électriques (e-EDP) :

*Trottinette, Hoverboard, Gyropode, Skatebord, etc. - exclues les batteries de Scooter, Moto, Drone, Quad, Bateaux électriques etc.

** Voir condition particulière pour les adhérents de [l'UNION Sport&Cycle](#) sous réserve qu'ils soient à jour de leur cotisation.

